
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 28 août 2023

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

L'Agence Régionale de Santé active sa cellule de crise et renforce ses mesures de gestion dans le cadre de la crise de l'eau

Dans la continuité de l'annonce du renforcement des coupures d'eau à compter du 4 septembre, et considérant les risques sanitaires majeurs induits par la pénurie d'eau sur le territoire, l'agence régionale de santé active ce jour sa CRAPS – Cellule Régionale d'Appui au Pilotage Sanitaire – et renforce son niveau de vigilance.

Des recommandations simples mais essentielles pour préserver la santé de la population

Dans cette période de pénurie d'eau, l'agence régionale de santé invite l'ensemble de la population à adopter 3 réflexes simples qui doivent permettre de contenir le risque sanitaire :

- **Faire BOUILLIR l'eau** dans les heures suivant la remise en eau, afin d'être absolument certain que celle-ci ne présente plus aucun germe ;
- **UTILISER dans les 48 heures** l'eau potable qui aura été stockée dans un récipient dédié et conservé à l'abri de la chaleur ;
- **Se LAVER régulièrement les mains** à l'eau et au savon, ou avec une solution hydro-alcoolique en cas de difficulté

Des mesures anticipées visant à renforcer le système de santé pour pallier à tout risque sanitaire

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte est engagée depuis plusieurs mois afin d'analyser les risques inhérents à cette pénurie d'eau et d'anticiper les éléments de réponse. Dans le cadre de cette préparation minutieuse, l'ARS s'est fortement mobilisée pour permettre au système de santé de faire face à la crise actuelle. En complément de l'élaboration des recommandations sanitaires évoquées ci-dessus, les actions engagées par l'ARS doivent permettre :

- D'assurer la continuité des soins : mise en place de dispositifs d'accompagnements aux professionnels de santé (distribution de cuves aux professionnels de santé, appuis techniques, etc.),
- De renforcer le contrôle de la qualité de l'eau,
- D'anticiper des risques épidémiques : suite à l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 22 juin 2023, l'ARS est engagée dans la mise en œuvre de ces recommandations. Une campagne de vaccination anticipée ciblée a été mise en œuvre dans les zones d'incidence élevée. En complément, des stocks de vaccins sont en cours de constitution,
- De former les acteurs de santé publique aux risques sanitaires liés à la crise de l'eau.

La situation actuelle de pénurie d'eau doit engager l'Agence Régionale de Santé dans un suivi renforcé de la situation sanitaire. L'activation ce jour de sa cellule de crise doit ainsi permettre d'identifier toute situation à risque qui nécessiterait d'opérer des interventions rapides permettant notamment d'endiguer la propagation de maladies hydriques. L'ARS de Mayotte s'engage à ce que ce suivi renforcé fasse l'objet d'une totale transparence vis-à-vis de la population mahoraise.